



Tome 2

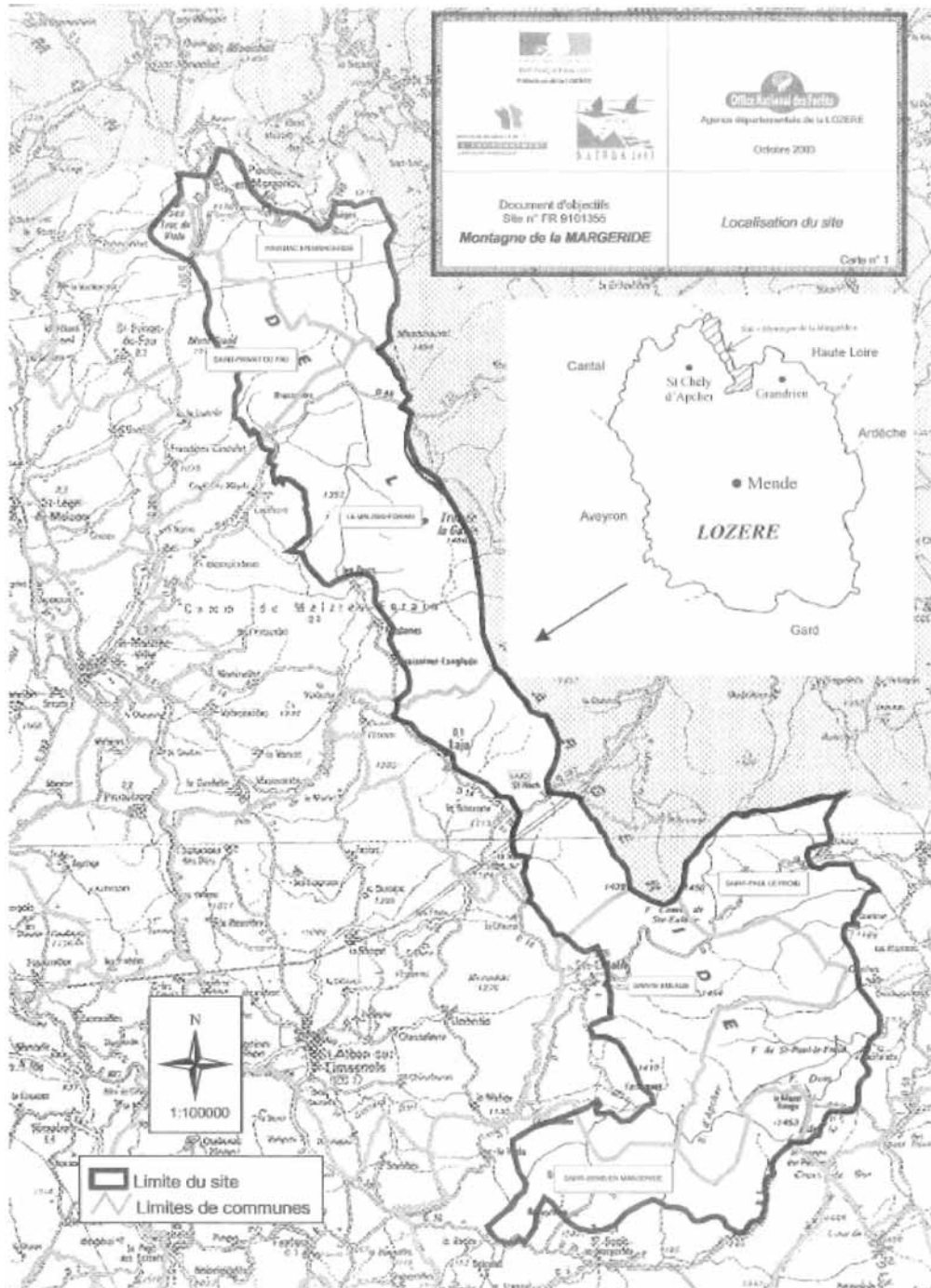
**Programmes 2007 Languedoc-Roussillon
des mesures agro environnementales
territoriales**

LOZERE

A Site Montagne de la Margeride

Opérateur retenu : **Office Nationale des Forêts**

1 Périmètre du territoire



1 Résumé du diagnostic agroenvironnemental du territoire

Hiérarchisation des habitats et des espèces

La hiérarchisation des habitats et des espèces est réalisée en fonction de la valeur patrimoniale des habitats ou des espèces et leur état de conservation. Les enjeux environnementaux sont hiérarchisés comme suit :

Priorité n°1 : Les tourbières

Les habitats de tourbières représentent une valeur patrimoniale très forte, comprenant deux habitats d'intérêt communautaire prioritaires (tourbières hautes actives et tourbières boisées). Ces habitats abritent de nombreuses espèces animales et végétales protégées au niveau national. Leur état de conservation en général est jugé moyen.

Priorité n°2 : Les pelouses à Nard

Les pelouses à Nard sont un habitat d'intérêt communautaire prioritaire au titre de la Directive Habitat. Sur le site, leur valeur patrimoniale est forte et leur état de conservation bon.

Priorité n°3 : Petit ou Grand murin (et autres espèces de chauves-souris)

La faible présence de ces espèces laissent supposer que l'état de conservation pour ces espèces n'est pas satisfaisant. Cependant, le site n'est pas d'un intérêt majeur pour les chauves-souris.

Priorité n°4 : La loutre d'Europe

La loutre d'Europe est la seule espèce animale d'intérêt communautaire identifiée sur le site. La Margeride constitue pour cette espèce l'une des zones refuges à partir de laquelle la recolonisation de l'espèce a pu s'opérer en France.

Priorité n°5 : Les landes sèches européennes et les landes à genêt primaires

Les landes sont des habitats d'intérêt communautaire non-prioritaires dont la valeur patrimoniale et l'état de conservation est moyen.

Synthèse des enjeux environnementaux

Sur la plupart des habitats naturels et habitats d'espèces, l'influence des activités anthropiques est prépondérante. Quasiment tous les habitats naturels et habitats d'espèces font l'objet de pratiques de gestion ou sont influencés par une activité humaine. Leur état de conservation dépendent donc majoritairement du maintien de l'activité et/ou de la prise en compte de leurs exigences écologiques dans le cadre de son exercice.

La gestion durable de la ressource en eau est un enjeu prioritaire sur le site. En effet, les tourbières et les zones humides ainsi que la loutre d'Europe sont des éléments particulièrement importants et fragiles qui dépendent du maintien de la qualité physico-chimique des eaux et de la préservation des régimes hydriques et hydrologiques.

Le **contrôle de la dynamique ligneuse** est aussi un enjeu déterminant. La plupart des habitats naturels et habitats d'espèces d'intérêt communautaire sont des espaces ouverts qui sont aujourd'hui minoritaires sur le site en terme de surface comparativement à la surface forestière. En l'occurrence, la pérennité des habitats de pelouses et de landes passe obligatoirement par le **maintien des activités pastorales** qui permettent de lutter contre la colonisation ligneuse qui s'opère spontanément sur ces milieux.

L'adaptation des modalités de gestion à la sensibilité des habitats est un enjeu important à considérer. En effet, certaines pratiques bénéfiques à certains habitats, comme le girobroyage des landes et des pelouses, peuvent avoir un effet négatif et voire destructeur si elles sont pratiquées sur des habitats plus sensibles (girobroyage sur tourbière bombée).

Enfin, le **maintien de l'oligotrophie des milieux** est un autre enjeu important sur le site. En effet, le socle géologique du site fait que tous les habitats naturels sont adaptés à des sols et des eaux acides pauvres en éléments minéraux.

Pratiques agricoles sur le site

Aujourd'hui quinze exploitants ont le siège social d'exploitation situé dans le site et quatre vingt dix neuf autres sont très proches, ce qui suppose qu'une partie de leurs surfaces puissent être concernées. Par ailleurs, une grande partie du site étant composée de terrain sectionnaux, des ayants-droits seront concernés, leur siège d'exploitation pouvant être plus éloigné du site. Le nombre de 114 exploitants impliqués dans la démarche est donc un minimum. Cependant, on estime à **87 le nombre d'exploitants possédant des habitats d'intérêt communautaire sur leur exploitation.**

L'utilisation du sol à vocation agricole est essentiellement orientée vers le pâturage. **La Superficie Toujours en Herbe (STH) représente 84% de la Surface Agricole Utile (SAU)** totale des sept communes concernées par le site Natura 2000. Trois types de troupeaux pâturent : bovins, ovins et équins mais **ce sont les troupeaux de bovins qui dominent en nombre.** L'élevage des ovins a chuté depuis les années soixante tandis que l'élevage de bovins viande a augmenté au détriment de l'élevage de bovins lait. Des élevages mixtes (par exemple bovin lait/bovin viande ou bovin viande/ovin viande) sont également présents sur le site mais, pour les seconds, le troupeau d'ovins est peu à peu abandonné.

La Surface Agricole Utile (SAU) était en 2000 de 10.991 ha sur les sept communes concernées. Entre 1979 et 2000, la SAU totale a augmenté de 5 % mais d'autres indicateurs plus pertinents permettent de suivre l'utilisation de cette SAU, en particulier l'importance des Surfaces Toujours en Herbe (STH) peu productives. **Or les STH peu productives ont diminuées de 12 % entre 1979 et 2000 ce qui traduit un abandon des ces surfaces, plus difficiles à exploiter.**

En parallèle, **les STH productives ont augmentées de 37 %** ce qui reflète la concentration sur les meilleures terres qui présentent un meilleur potentiel agronomique une fois aménagées.

Cette " STH productive " est la seule à pouvoir produire les stocks fourragers hivernaux. Elle détermine donc l'importance du troupeau c'est à dire le revenu. L'attention et les efforts des éleveurs se sont donc en priorité centrés sur ces terrains.

On touche alors à la **problématique d'intensification des surfaces, notamment par le drainage.**

C'est dans la période 1970 à 1988 que le phénomène de repli sur les meilleures terres et de déprise a été le plus rapide. Depuis 1985, une prise de conscience sur les enjeux de la déprise agricole a vu le jour et des travaux importants de remise en valeur des surfaces pastorales ont été réalisés. Grâce à deux opérations en particulier : l'application de " **l'article 19 " et la relance ovine.** Dans le cadre de l'article 19 des travaux d'amélioration pastorale ont été réalisés et des contrats sur les pratiques dont une bonne partie est encore en cours ont été signés.

La déprise a donc été très sensible dans les années 70 / 80 et s'est ralentie depuis la fin des années 80. En parallèle plusieurs opérations agri-environnementales ont été menées et ont amorcé un redéploiement des exploitations dans l'espace.

2 Liste de mesures agroenvironnementales proposées sur le territoire « Site Natura 2000 Montagne de la Margeride »

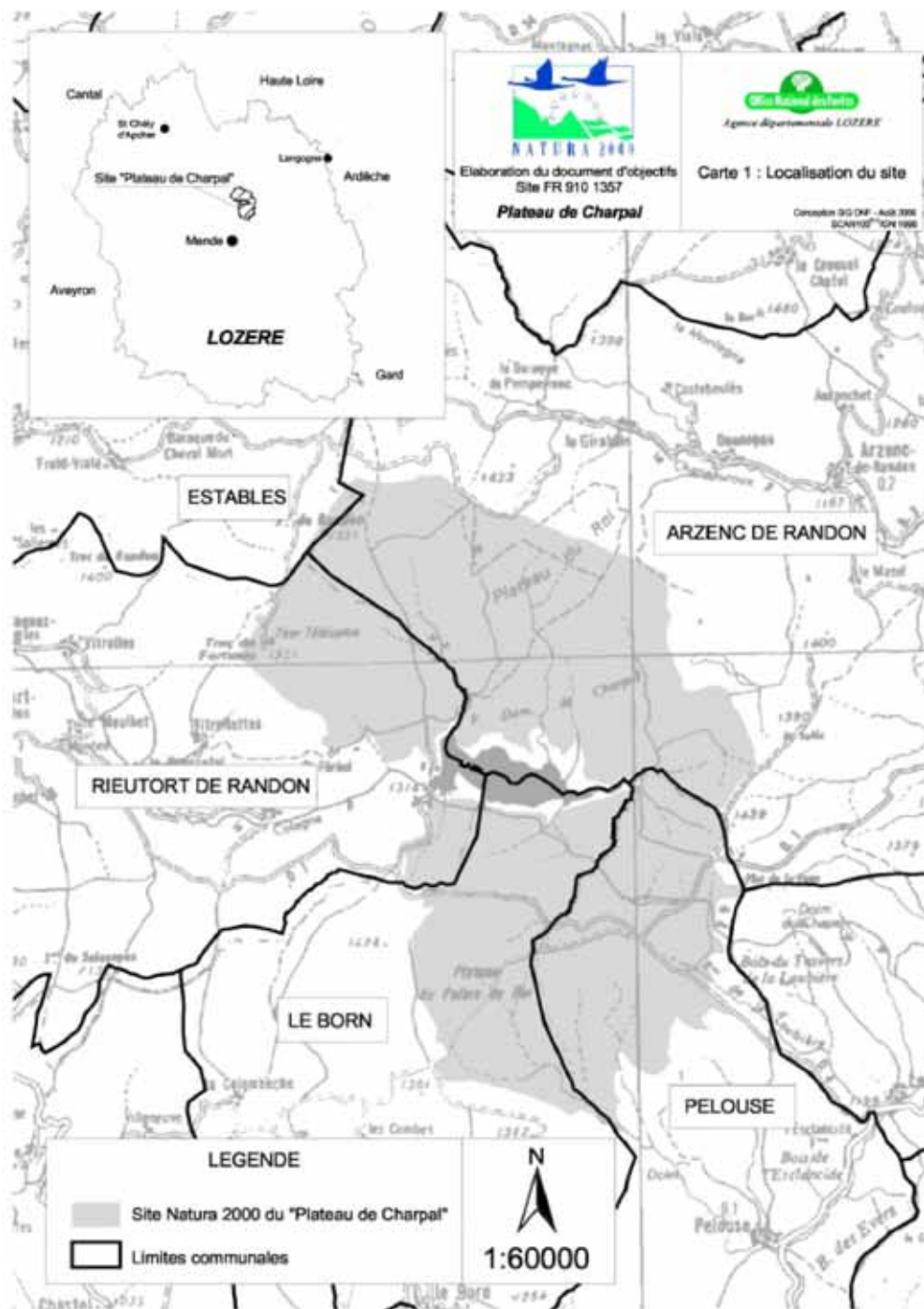
Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Financement
Pelouses à Nard riches en espèces (Code 6230/35.1)	LR_MMAR_PN1	Gestion pastorale extensive pour éviter une fermeture du milieu avec une fertilisation raisonnée	239 € /ha / an
Pelouses à Nard riches en espèces embroussaillées (Code 6230/35.1)	LR_MMAR_PN2	Restauration puis gestion pastorale extensive pour éviter une fermeture du milieu avec absence de fertilisation	274 € / ha / an
Landes sèches européenne semi ouvertes d'intérêt communautaire :	LR_MMAR_LA1	Maintien d'une gestion pastorale extensive afin de limiter la dynamique des ligneux.	131 €/ha/an
landes subatlantiques à Callune et Genêt pileux (Code 4030/31.	LR_MMAR_LA2	Maintien d'une gestion pastorale extensive afin de limiter la dynamique des ligneux et la prolifération d'espèces végétales envahissantes	166 €/ha/an
Landes sèches européenne fermées d'intérêt communautaire : landes sub-atlantiques à Callune et Genêt pileux (Code 4030/31.22) et landes submontagnardes à Myrtille et Callune (Code 4030/31.21) et landes à genêt non d'intérêt communautaire	LR_MMAR_LF1	Réouverture des landes en déprise et rétablir une gestion pastorale extensive afin de limiter la dynamique des ligneux.	226 € / ha / an
Tourbières et complexes tourbeux associés de votre exploitation : Tourbière haute active (7110/51.1), Tourbière dégradée (7120/51.2), Tourbière de transition et tremblants (7140/54.5), Tourbière boisée (91D0/44A)	LR_MMAR_T01	Gestion pastorale adaptée afin d'éviter toutes dégradations de ces habitats pouvant nuire à leur conservation.	219 €/ha/an
et toute zone humide comprenant pour partie les habitats ci-dessus, en mosaïque avec d'autres habitats			
humides (bas-marais acide (54.4), prairie humide (37.2, 37.3), bétulaie marécageuse (44.93)...))	LR_MMAR_T02	Mise en défens de zones humides sensibles afin d'éviter leur dégradation.	260 € / ha / an
Prairies humides de fond de vallée			
fauchées puis éventuellement pâturées : 37.2, 37.3 prairies humides ou prairies naturelles contenant plus de 50 % de prairie humide	LR_MMAR_PH1	Gestion adaptée par la fauche afin de maintenir des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire.	317 €/ha/an
Prairies humides de fond de vallée uniquement pâturées : 37.2, 37.3 prairies humides ou prairies naturelles contenant plus de 50 % de prairie humide	LR MMAR PH2	Gestion adaptée par le pâturage afin de maintenir des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire	292 € / ha / an
Espaces sylvopastoraux	LR_MMAR_SY1	Utilisation des sous-bois et entretien.	168 €/ha/an

Prairies permanentes, prairies temporaires et pelouses inscrites en estive ou parcours non d'intérêt communautaire	LR_MMAR_HE1	Fertilisation raisonnée sur prairies et pelouses afin de maintenir l'oligotrophie des cours d'eau et des habitats qui y sont associés.	195 €/ha/an
Mares	LR_MMAR_PE1	Conservation des mares et pour favoriser le développement des espèces d'intérêt communautaire.	76 € / mare / an
Haies	LR_MMAR_HA1	Préservation des haies et entretien pour favoriser le développement des espèces d'intérêt communautaire.	0,34 €/ml/an
Alignement d'arbres	LR_MMAR_AR1	Préservation des alignements d'arbres et entretien pour favoriser le développement des espèces d'intérêt communautaire.	7 € / arbre / an

B Site Natura 2000 Plateau de Charpal.

Opérateur retenu : **Office National des Forêts**

1 Périmètre du territoire



2 Résumé du diagnostic agroenvironnemental du territoire

Hierarchisation des habitats et des espèces

La hiérarchisation des habitats et des espèces est réalisée en fonction de la valeur patrimoniale des habitats ou des espèces et leur état de conservation. Les enjeux environnementaux sont hiérarchisés comme suit :

Priorité n°1 : les tourbières

Les habitats de tourbières représentent une valeur patrimoniale très forte, comprenant deux habitats d'intérêt communautaire prioritaires (tourbières hautes actives et tourbières boisées). Ces habitats abritent de nombreuses espèces animales et végétales protégées au niveau national. Leur état de conservation en général est jugé bon.

Priorité n°2 : Les pelouses à Nard

Les pelouses à Nard sont un habitat d'intérêt communautaire prioritaire au titre de la Directive Habitats. Sur le site, leur valeur patrimoniale est forte et leur état de conservation moyen.

Priorité n°3 : La loutre d'Europe

La loutre d'Europe est la seule espèce animale d'intérêt communautaire identifiée sur le site. Le Plateau de Charpal constitue pour cette espèce l'une des zones refuges à partir de laquelle la recolonisation de l'espèce a pu s'opérer en France.

Priorité n°4 : Les landes sèches européennes

Les landes sont des habitats d'intérêt communautaire non-prioritaires dont la valeur patrimoniale et l'état de conservation est moyen.

Synthèse des enjeux environnementaux

Sur la plupart des habitats naturels et habitats d'espèces, l'influence des activités anthropiques est prépondérante. Quasiment tous les habitats naturels et habitats d'espèce font l'objet de pratiques de gestion ou sont influencés par une activité humaine. Leur état de conservation dépend donc majoritairement du maintien de l'activité et/ou de la prise en compte de leurs exigences écologiques dans le cadre de son exercice.

La **gestion durable de la ressource en eau** est un enjeu prioritaire sur le site. En effet, les tourbières et les zones humides ainsi que la loutre d'Europe sont des éléments particulièrement importants et fragiles qui dépendent du maintien de la qualité physico-chimique des eaux et de la préservation des régimes hydriques et hydrologiques.

Le **contrôle de la dynamique ligneuse** est aussi un enjeu déterminant. La plupart des habitats naturels et habitats espèces d'intérêt communautaire sont des espaces ouverts qui sont aujourd'hui minoritaires sur le site en terme de surface comparativement à la surface forestière. En l'occurrence, la pérennité des habitats de pelouses et de landes passe obligatoirement par le **maintien des activités pastorales** qui permettent de lutter contre la colonisation ligneuse qui s'opère spontanément sur ces milieux.

L'**adaptation des modalités de gestion à la sensibilité des habitats** est un enjeu important à considérer. En effet, certaines pratiques bénéfiques à certains habitats, comme le girobroyage des landes et des pelouses, peuvent avoir un effet négatif et même destructeur si elles sont pratiquées sur des habitats plus sensibles (girobroyage sur tourbière bombée).

Enfin, le **maintien de l'oligotrophie des milieux** est un autre enjeu important sur le site. En effet, le socle géologique du site fait que tous les habitats naturels sont adaptés à des sols et des eaux acides pauvres en éléments minéraux.

Pratiques agricoles sur le site

L'analyse des pratiques d'élevage porte sur le **type de troupeau le plus présent sur le Plateau : les bovins viande**. Le pâturage de chevaux et de moutons est également présent de manière ponctuelle sur le site. L'impact du pâturage sur la végétation résulte de la combinaison de plusieurs facteurs : la période de pâturage, la gestion pastorale et l'entretien mécanique effectué par l'exploitant.

Les parcelles sont uniquement utilisées pour le pâturage. De ce fait, la fertilisation est très limitée.

Globalement sur le site Natura 2000 «Plateau Charpal», la mise à l'herbe a lieu à partir de la mi-mai jusqu'au mois de juin, et la rentrée du troupeau s'effectue entre les mois d'octobre et novembre. Les animaux restent dehors au maximum, tant que les conditions climatiques le permettent.

Jusqu'en 1950, l'entretien était le fait de nombreux troupeaux de moutons transhumants et de ceux présents sur l'exploitation. Aujourd'hui, des **mesures d'entretien mécaniques doivent compléter le pâturage bovin**

pour que la végétation soit maintenue dans son état. Les activités agricoles apparaissent donc nécessaires au maintien des milieux ouverts du site, dont la plupart sont des habitats naturels d'intérêt communautaire. Les exploitants préfèrent avoir recours au girobroyage qu'à l'écobuage. Dans les espaces non mécanisables, toutefois ils essaient de brûler quelques hectares chaque année quand les conditions climatiques le permettent.

Synthèse des pratiques de gestion agricole néfastes à la conservation des habitats

- Abandon des pratiques pastorales fines permettant la maîtrise de l'embroussaillage des surfaces ouvertes ou semi-ouvertes ;
- Agrandissement de la surface des exploitations agricoles ;
- Abandon des surfaces les moins productives ou les plus difficiles à travailler ;
- Développement de l'élevage bovin viande estivant dans des grands parcs, pratique ne permettant pas une gestion pastorale des milieux contenant la dynamique d'embroussaillage ;
- Utilisation de la pratique d'écobuage sur les landes accentuant le risque d'érosion et l'appauvrissement des sols. Les écobuages peuvent concerner des milieux humides et des milieux tourbeux, inclus dans les unités pastorales ;
- Recherche de surfaces de parcours pour sécuriser l'alimentation des troupeaux en été (consécutives aux années de sécheresse) ;
- Fertilisation et amendement de certaines landes oligotrophes pour en améliorer la productivité. Cette fertilisation peut concerner également des milieux tourbeux inclus dans ces unités ;
- Recherche de surfaces plus productives et mécanisables par drainage ponctuel de mouillères ou total de prés humides y compris tourbeux ;
- Intensification des surfaces de prairies de fauche ou des surfaces de pâture plus productives : fertilisation, labour parfois, fauche précoce.

2 Listes de mesures agroenvironnementales proposées sur le territoire

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Financement
Pelouses à Nard riches en espèces (Code 6230/35.1)	LR_PCHA_PN1	Gestion pastorale extensive pour éviter une fermeture du milieu avec une fertilisation raisonnée	226 € / ha / an Etat/Feader
	LR_PCHA_PN2	Gestion pastorale extensive pour éviter une fermeture du milieu avec absence de fertilisation	239 € / ha / an Etat/Feader
Pelouses à Nard riches en espèces embroussaillées (Code 6230/35.1)	LR_PCHA_PA1	Restauration puis gestion pastorale extensive pour éviter une fermeture du milieu avec une fertilisation	261 € / ha / an Etat/Feader
	LR_PCHA_PA2	Restauration puis gestion pastorale extensive pour éviter une fermeture du milieu avec absence de	274 € / ha / an Etat/Feader
Landes sèches semi ouvertes d'intérêt communautaire : landes sub-atlantiques à Callune et Genêt pileux (Code 4030/31.22) et landes submontagnardes à Myrtille et Callune (Code 4030/31.21) et landes à genêt non d'intérêt communautaire	LR_PCHA_LA1	Maintien d'une gestion pastorale extensive afin de limiter la dynamique des lignx.	131 € / ha / an Etat/Feader
	LR_PCHA_LA2	Maintien d'une gestion pastorale extensive afin de limiter la dynamique des ligneux et la prolifération d'espèces végétales envahissantes	166 € / ha / an Etat/Feader

Landes sèches fermées d'intérêt communautaire : landes subatlantiques à Callune et Genêt pileux (Code 4030/31.22) et landes submontagnardes à Myrtille et Callune (Code 4030/31.21) et landes à genêt non d'intérêt communautaire	LR_PCHA_LF1	Réouverture de landes en déprise et gestion pastorale extensive adaptée afin de limiter la dynamique des ligneux.	226 € / ha / an Etat/Feader
Tourbières et complexes tourbeux associés de votre exploitation : Tourbière haute active (7110/51.1), Tourbière dégradée (7120/51.2), Tourbière de transition et tremblants (7140/54.5), Tourbière boisée (91D0/44A) et toute zone humide comprenant pour partie les habitats ci-dessus, en mosaïque avec d'autres habitats humides (bas-marais acide (54.4), prairie humide (37.2, 37.3), bétulaie marécageuse (44.93)...))	LR_PCHA_T01	Gestion pastorale adaptée afin d'éviter toutes dégradations de ces habitats pouvant nuire à leur conservation.	219 € / h a / a n Etat/Feader
	LR_PCHA_T02	Gestion pastorale adaptée avec mise en défens de zones dégradées et/ou sensibles afin d'éviter toutes détérioration de ces habitats pouvant	260 € / ha / an Etat/Feader
Prairies humides de fond de vallée fauchées puis éventuellement pâturées : 37.2, 37.3 prairies humides ou prairies naturelles contenant plus de 50 % de prairie humide	LR_PCHA_PH1	Gestion adaptée par la fauche afin de maintenir des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire.	317 € / h a / a n Etat/Feader
Prairies humides de fond de vallée uniquement pâturées : 37.2, 37.3 prairies humides ou prairies naturelles contenant plus de 50 % de prairie humide	LR_PCHA_PH2	Gestion adaptée par le pâturage afin de maintenir des habitats favorables aux espèces d'intérêt communautaire.	292 € / h a / an Etat/Feader
Espaces sylvopastoraux	LR_PCHA_SY1	Utilisation des sous-bois et entretien.	168 € / h a / a n Etat/Feader
Prairies permanentes, prairies temporaires et pelouses inscrites en estive ou parcours non d'intérêt communautaire	LR_PCHA_HE1	Limitation de la fertilisation sur les prairies et pelouses afin de maintenir l'oligotrophie des cours d'eau et des habitats qui y sont associés	195 € / h a / a n Etat/Feader
Mares	LR_PCHA_PE1	Conservation des mares entretien pour favoriser le développement des espèces d'intérêt communautaire.	76 € / mare / an Etat/Feader
Haies	LR_PCHA_HA1	Préservation des haies et entretien pour favoriser le développement des espèces d'intérêt communautaire.	0.34 € / m l / a n Etat/Feader
Alignement d'arbres	LR_PCHA_AR1	Préservation des alignements d'arbres et entretien pour favoriser le développement des espèces d'intérêt communautaire.	7 € / arbre / an Etat/Feader

C Site Natura 2000 de la Combe des Cades.

Opérateur retenu : **Parc national des Cévennes**

1. Périmètre du territoire

2 Résumé du diagnostic agroenvironnemental du territoire

Les habitats naturels d'intérêt communautaire et les espèces

Les habitats naturels apparaissent associés sous formes de mosaïques avec d'autres groupements végétaux

Le site est caractérisé par une forte **diversité d'habitats naturels** occupant une surface relativement faible comparativement à la surface totale du site. Près du quart de sa surface est constitué d'habitats d'intérêt communautaire (22 %).

Onze types d'habitats naturels ont été inventoriés

	Types d'habitats naturels	Code CORINE	Code NATURA 2000	Surface (ha)	Etat de conservation
1 - HABITAT D'EAU DOUCE	Rivières à renoncules oligotrophes acides	24.41	3260	0,21	Moyen
2-ZONES HUMIDES	Bas marais alcalins	54.2	7230	1,39	Moyen
	Prairie à Molinie sur calcaire	37.311	6410	2,88	Moyen
3 - FORMATIONS HERBEUSES	Pelouse calcicole mésophile (Mesobromion)	34.322	6210	37,53	Défavorable
	Prairie de fauche mésophile à Avoine élevée	38.2	6510	9,84	Bon
	Prairie de fauche de montagne à Trisète dorée	38.3	6520	1,57	Bon
	Lande à Genévrier commun	31.88	5130	1,26	Moyen
	Lande primaire à genêt purgatif	31.842	5120	6,46	Moyen
4 - HABITATS RUPICOLES	Pelouse pionnière des dalles siliceuses	36.2	8230	5,52	Bon
5 - FORETS RIVERAINES	Aulnaie-Frênaie	44.3	91EO	1,63	Bon
	Saussaie arbustive à Saule drapé	44.112	3240	0,14	Bon
Total				68,43	

La quasi totalité de la surface de ces habitats est gérée par l'activité agricole, à l'instar des pelouses calcicoles xérophiles bien représentées sur le site. Ces dernières pelouses, endémiques des Causses pour une part importante de leur surface (non retenues au titre de la directive « Habitats »), présentent un intérêt patrimonial et paysager important localement et au niveau national et s'étendent sur environ 100 ha (souvent en mosaïque avec celles mésophiles).

L'état de conservation d'un premier groupe d'habitats (bas marais alcalins, prairie à Molinie, rivière à renoncule oligotrophe acide, aulnaie-frênaie, saussaie arbustive à Saule drapé) est lié **à la gestion de la ressource en eau**, avec :

- le maintien d'un fonctionnement hydraulique non perturbé d'un point de vue quantitatif;
- la garantie d'une bonne qualité de l'eau ;
- le maintien de la dynamique naturelle des ruisseaux et milieux aquatiques associés.

L'état de conservation de l'ensemble des tourbières basses alcalines (17 au total) est considéré comme moyen, avec comme problématiques principales la colonisation par les ligneux (Pin sylvestre, Prunellier, Frêne...), les modifications hydrauliques et la destruction directe de l'habitat.

L'état de conservation d'un second groupe d'habitats composé des milieux ouverts (prairies maigres de fauche, pelouses sèches et landes) est étroitement lié à **l'activité pastorale et aux pratiques agricoles**, avec :

- le maintien, comme préalable, des activités agricoles et pastorales, de surcroît, extensives (fertilisation limitée, fauche tardive, écobuages dirigés sur les landes non mécanisables) ;
- le besoin d'une pression pastorale adaptée et le renforcement de la prise en compte des éléments de biodiversité.

L'état de conservation des prairies maigres de fauche est jugé bon, avec une faible fertilisation organique et minérale et une fauche tardive. Une seule des prairies de fauche présente un état de conservation moyen car elle fait l'objet d'une fertilisation plus importante.

L'état de conservation des pelouses calcicoles mésophiles est considéré comme défavorable car ces pelouses sont soumises à une dynamique de fermeture importante, soit par les ligneux bas, soit par le Pin sylvestre : **près de 60 % de la surface des pelouses (parcours), tous types confondus, est en cours de colonisation par les accrues de Pins**. La progression forestière s'est faite parallèlement à la déprise agricole des cinquante dernières années, et se poursuit encore aujourd'hui. La forêt représente actuellement environ **55 % de la surface totale du site** (non compris les secteurs d'accrus sur pelouses pâturées), contre 10 % vers 1940-1950. Les peuplements forestiers sont en quasi-totalité d'origine naturelle et constitués essentiellement de Pins sylvestres en mélange avec quelques Pins noirs d'Autriche et Pins à crochets d'âges divers. La qualité de ces peuplements est moyenne à médiocre en raison de facteurs génétiques et de conditions stationnelles plutôt défavorables.

Les pelouses calcicoles xérophiles méditerranéo-montagnardes souvent en mosaïque avec les précédentes sont également concernées par cette dernière dynamique végétale.

L'état de conservation des landes primaires à Genêt purgatif et des landes à Génévrier est considéré comme moyen, avec notamment la pratique de l'écobuage, qui demeure à rationaliser lors de sa mise en œuvre.

Concernant les **espèces animales et végétales**, diverses catégories d'espèces sont à distinguer :

- l'Écrevisse à pieds blancs, présente sur la quasi-totalité du linéaire du ruisseau des Combettes, soit environ 1,2 km ; il est à noter que ce ruisseau est au contact de parcelles agricoles et qu'il est utilisé pour l'abreuvement du bétail directement dans le lit mouillé ;
- la Loutre qui exploite l'aval immédiat du site sur le Bramont et le Tarn.

Quelques espèces inscrites à la directive « Oiseaux » ont été notées sur le site :

- le Circaète jean-le-blanc, espèce protégée au niveau national, possède un site de nidification dans le site d'intérêt communautaire ; un périmètre de quiétude de 44 hectares, défini par le Parc national des Cévennes, est situé dans la partie nord-ouest du site, dans des boisements denses de Pins sylvestres ; il correspond à une zone de tranquillité définie autour du nid pour une période allant de début mars au 15 septembre et pour laquelle des recommandations de gestion sont proposées, notamment pour les travaux forestiers, les ouvertures de pistes, la fréquentation...
 - l'Alouette lulu et la Pie grièche écorcheur sont nicheuses ;
 - le Hibou grand-duc niche à proximité immédiate et vient chasser sur le site ;
 - le Busard cendré et le Busard Saint-Martin viennent chasser dans les milieux ouverts.

Plusieurs espèces végétales d'intérêt patrimonial ont été inventoriées :

- l'Orchis punaise (*Orchis coriophora*), espèce protégée et inscrite sur le livre rouge des espèces menacées en France est localisée le long du ruisseau de la Combe des Cades, sur 3,6 hectares environ ;
- la Scorzonère pourpre (*Scorzonera purpurea*), espèce inscrite sur la liste du livre rouge des espèces menacées de France est présente également.

L'analyse fait ressortir trois ensembles d'habitats et d'espèces d'intérêt communautaire :

-*• L'ensemble n°1 correspond au niveau maximum d'urgence. Il comprend les habitats présentant l'intérêt le plus important et l'état le moins satisfaisant : des mesures agri-environnementales visant l'amélioration de leur état de conservation doivent être mises en œuvre, si possible, rapidement.

-*• L'ensemble n° 2 correspond aussi à des habitats dont l'état est le moins satisfaisant, et qui nécessitent la mise en œuvre de mesures ; toutefois, l'urgence n'est pas aussi forte que pour le premier groupe.

-*• L'ensemble n° 3 regroupe les habitats naturels dont l'état de conservation est bon : il s'agit d'assurer, via des mesures ou par la continuité des activités existantes, le maintien de l'état de conservation favorable.

En résumé, les habitats agro-pastoraux pour lesquels il convient d'intervenir le plus rapidement sont les **bas marais alcalins**, puis les **pelouses calcicoles mésophiles** (*Mesobromion*).

Par ailleurs, il convient d'intervenir sur **l'habitat de l'Écrevisse à pieds blancs**. Bien que l'état de conservation de la population soit jugé satisfaisant, l'état de conservation de l'habitat est quant à lui moyen et toute modification minimale du milieu pourrait par conséquent avoir des conséquences néfastes voire irréversibles sur la population.

La totalité des berges et du lit mouillé du ruisseau, habitat de l'espèce, est gérée par l'activité agricole.

Les principaux objectifs de développement durable qui se dégagent pour les habitats naturels et habitats d'espèces sont les suivants :

-► Objectif n° 1

Maintien de la surface des habitats

-► Objectif n°2

Préservation de la ressource en eau par le maintien voire l'amélioration du régime hydrologique et hydraulique, de la qualité de l'eau, de la morphologie de la ripisylve

-► Objectif n°3

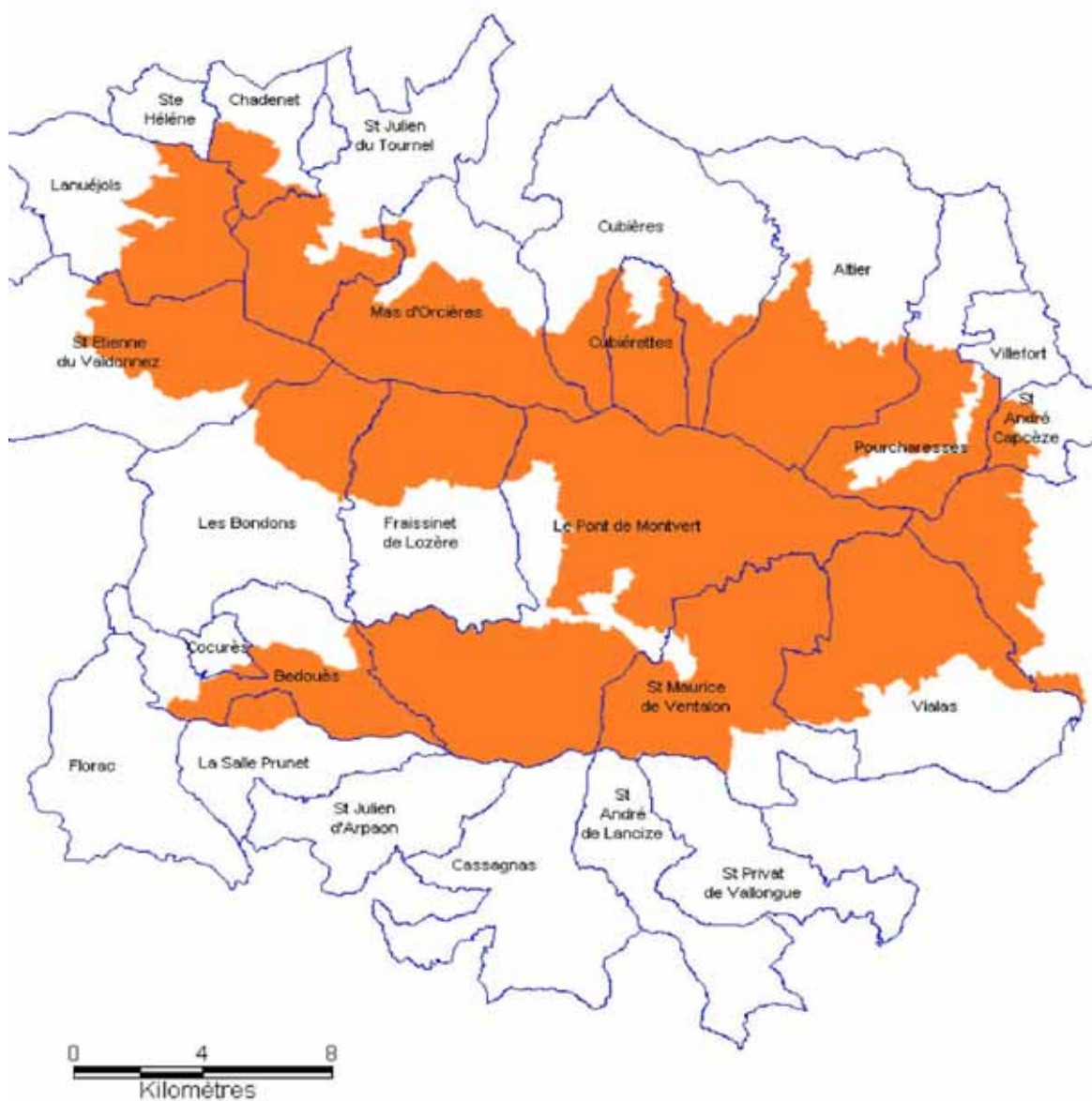
Conservation des milieux ouverts (habitats d'intérêt communautaire) par le maintien sur le site d'une activité agricole extensive, le renforcement de la prise en compte des exigences écologiques des habitats et habitats d'espèces dans le cadre des mesures agri-environnementales contractualisées entre l'État et les agriculteurs.

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Financement
Prairies de fauche de montagne d'intérêt communautaire (Code corine 6520 / 38.3)	LR_CADE_HI1	Gestion extensive des prairies naturelles de fauche par fauche et/ou pâturage	187 €/ha/an (Etat/Feeder)
	LR_CADE_HI2	Gestion extensive des prairies naturelles de fauche par fauche et/ou pâturage avec interdiction de fertilisation	275 € / ha / an (Etat/Feeder)
Pelouses à Brome (code corine 6210) Steppes méditerranéo-montagnardes (code corine 34.71) Landes hors habitat naturel d'intérêt communautaire semi-ouvertes	LR_CADE_LP1	Gestion pastorale des pelouses calcicoles peu embroussaillées	131 €/ha/an (Etat/Feeder)
	LR_CADE_LP2	Gestion pastorale des pelouses calcicoles embroussaillées	166 €/ha/an (Etat/Feeder)
Bas marais alcalin (code corine 7230 / 54.2) Prairies à molinie sur calcaire (code corine 6410/37.311)	LR_CADE_T01	Gestion des tourbières alcalines et prairies à molinie sur calcaire	272 €/ha/an (Etat/Feeder)
	LR_CADE_T02	Mise en défens des tourbières alcalines et prairies à molinie sur calcaire	227 €/ha/an (Etat/Feeder)
Prairies permanente de fauche hors habitat naturel d'intérêt communautaire	LR_CADE_HE1	Gestion extensive des prairies permanentes	195 €/ha/an (Etat/Feeder)
	LR_CADE_HE2	Gestion extensive des prairies permanentes avec retard de fauche et/ou pâture	266 € / ha / an (Etat/Feeder)
Landes hors habitat naturel d'intérêt communautaire fermées	LR_CADE_LF1	Réouverture des landes non d'intérêt communautaire suivie d'une gestion pastorale	226 € / ha / an (Etat/Feeder)
Espaces sylvo pastoraux	LR_CADE_SY1	Entretien des espaces sylvo pastoraux	168 €/ha/an (Etat/Feeder)
Mares	LR_CADE_PE1	Restauration et/ou entretien	76 € / mare / an (Etat/Feeder)
Haies	LR_CADE_HA1	Entretien	0,34€/ml/an (Etat/Feeder)
Alignement d'arbres et arbres isolés	LR_CADE_AR1	Entretien	7 € / arb re / an (Etat/Feeder)
Ripisylves	LR_CADE_RI1	Entretien	0,84€/ml/an (Etat/Feeder)

D Site "Mont Lozère"

Opérateur retenu : Parc national des Cévennes

1 Périmètre du territoire



SITE NATURA 2000
Coeur de parc Mont Lozère

Légende

- Limites communales
- Périmètre du site



Source : CC/N° 482102 - Gilles JVI - G.JVI - La 25012007

2 Résumé du diagnostic agroenvironnemental

Valeur patrimoniale	Prioritaire Note comprise entre 5 et 8	Tourbières de transition Eboulis à Saxifrage de Prost	Tourbières hautes actives * Dépressions sur substrats tourbeux	
	Majeur Note égale à 4	Priorité 3	Aigle royal Circaète Jean le blanc Grand tétaras Bruant ortolan	Priorité 1
	Très fort Note égale à 3	Landes à Genêt purgatif Hêtraies subalpines Loutre	Pelouses à Nard * Mégaphorbiaies Prairie à Molinie Grand duc Pic noir Rosalie alpine * Faucon pèlerin Pie grièche écorcheur	
	Fort Note égale à 2	Prairies de fauche Eboulis siliceux montagnards	Landes sèches Landes à Genévrier nain Bondrée apivore Chouette de Tengmalm Alouette lulu Pipit rousseline Fauvette pitchou Buxbaumie verte Hypne brillante	Busard cendré Priorité 2
	Bon	Moyen	Défavorable	
Etat de conservation				

Le niveau de priorité n° 1 concerne à la fois des habitats naturels et des habitats d'espèces qui pour 60 % sont des milieux ouverts. Le présent projet de MAE territorialisées se donne pour objectif de répondre aux deux enjeux suivant :

- 1 . Maintenir l'ouverture des tourbières et des pelouses, en conservant l'activité pastorale à son niveau actuel.
- 2 . Dans le cadre des mesures agri-environnementales contractuelles, améliorer la prise en compte des habitats et des espèces d'intérêt communautaire

Activités agricoles et pastorales

155 exploitations agricoles exploitent des terres sur la zone concernée. 75 % d'entre elles possèdent un troupeau de bovins allaitant, production qui a tendance à se développer au détriment des autres spéculations.

Les prairies et les terres labourables se concentrent autour des villages alors que les **parcours** occupent les crêtes du mont Lozère et les zones éloignées des exploitations. Ils occupent une **place très importante de la SAU, plus de 70 % quel que soit le système d'exploitation.**

Cette forte proportion révèle l'importance du pâturage sur le mont Lozère.

L'évolution des exploitations agricoles se traduit par une moindre concentration de main d'œuvre sur le territoire. La recherche d'une meilleure productivité conduit à privilégier les surfaces les plus productives et les plus proches de l'exploitation au détriment des parcours. Les terres des fonds de vallées ou des pentes faibles sont cultivées. La recherche de terres de production fourragère conduit au drainage de prairies à caractère humide, de dérochages parfois importants, modifiant profondément les caractéristiques écologiques des sites. Le besoin accru de stocks fourragers hivernaux pour des troupeaux à gros effectifs se traduit par le développement de la fauche précoce, des techniques d'enrubannage et d'ensilage, et par la fertilisation accrue des surfaces fourragères.

Pendant l'été, les troupeaux de bovins allaitants exploitent les terres plus en altitude, divisés en grands parcs, tandis que la pratique de gardiennage a été totalement abandonnée faute de main d'œuvre suffisante. L'absence de gestion pastorale fine conduit à un développement rapide des plantes moins consommées par les animaux, tandis que les plantes les plus appétentes sont surconsommées. Ces pratiques aboutissent à un abaissement généralisé de la valeur pastorale des parcours, au développement des genêts, qui sont alors brûlés régulièrement. Ces brûlages successifs, non suivis de gestion pastorale appuyée, conduisent progressivement à appauvrir les sols et la flore pastorale, notamment des terres les plus pentues. **Paradoxalement l'augmentation des effectifs de bovins et de la pression foncière sur les terres à vocation pastorale n'est pas suffisante pour garantir le bon état de conservation biologique des zones considérées. Seul un travail approfondi sur la gestion pastorale de ces zones (qui a des répercussions sur le système d'exploitation et l'organisation du travail de l'exploitant) permettra de conserver la fois l'intérêt biologique et paysager de ces zones et un nombre d'agriculteurs ayant des conditions de vie satisfaisantes.**

Les problématiques agro-environnementales sont les suivantes:

- Abandon des pratiques pastorales fines permettant la maîtrise de l'embroussaillage des surfaces ouvertes ou semi-ouvertes.
- Agrandissement de la surface des exploitations agricoles.
- Abandon des surfaces les moins productives ou les plus difficiles à travailler.
- Développement de l'élevage bovin viande estivant dans des grands parcs, pratique ne permettant pas de contenir la dynamique d'embroussaillage
- Développement de la pratique d'écobuage (augmentation de la fréquence) sur les landes à genêt accentuant le risque d'érosion et l'appauvrissement des sols. Les écobuages peuvent concerner des milieux humides et des milieux tourbeux, inclus dans les unités pastorales.
- Recherche de surfaces de parcours pour sécuriser l'alimentation des troupeaux en été (consécutives aux années de sécheresse).
- Fertilisation et amendement de certaines landes ou pelouses oligotrophes pour en améliorer la productivité. Cette fertilisation peut concerner également des milieux tourbeux inclus dans ces unités.
- Recherche de surfaces plus productives et mécanisables par drainage ponctuel de mouillères ou de prés humides y compris tourbeux.
- Intensification des surfaces de prairies de fauche ou des surfaces de pâture plus productives : fertilisation, labour parfois, fauche précoce.
- Agrandissement des parcelles cultivées ou fauchées par destruction des murets, haies et/ou alignements d'arbres pour faciliter la mécanisation

2 Listes de mesures agroenvironnementales proposées sur le territoire

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Financement
7110* / 51.1 Tourbière haute active 7140/ 54.5 Tourbière de transition et tremblants 7150/ 54.6 Dépression sur substrat tourbeux Toute zone humide comprenant pour partie les habitats ci-dessus, en mosaïque avec d'autres habitats humides : bas-marais acide (54.4), prairie humide (37.2, 37.3).	I.R PCMI. T01	Gestion pastorale de tourbières et milieux	219 €/ha/an Etat/Feader
Lande sèche d'intérêt communautaire : lande à callune et 4030/31.213, 31.226) semi ouvertes) Lande sèche d'intérêt communautaire : lande à myrtille (code 4030/31.213, 31.226) et landes à genévrier nain (Code 4060/31.43 Landes hors habitat naturel d'intérêt communautaire semi-ouverte Pelouses non d'intérêt communautaire	LR_PCML_LP1	Gestion pastorale	131 €/ha/an
	LR_PCML_LP2	Gestion pastorale avec maîtrise mécanique de l'embroussaillage	166 €/ha/an
Lande sèche d'intérêt communautaire : lande à callune et lande à genêt pileux (code 4030/31.213, 31.226) fermées Landes hors habitat naturel d'intérêt communautaire fermées	LR_PCML_LF1	Gestion pastorale des landes sèches à callune ou à genêt pileux fermées	226 €/ ha / an
Pelouses à Nard raide riche en espèces (Code 6230/35.1)	LR_PCML_PN1	Gestion pastorale des pelouses à Nard riches en espèces peu embroussaillées	239 € / ha / an
	LR_PCML_PN2	Gestion pastorale des pelouses à Nard riches en espèces	274 € / ha / an
6520/38.3 Prairies de fauche de montagne et prairies composées en communautaire (38.3), en mosaïque avec des prairies humides (37.2, 37.3) Prairies naturelles non d'intérêt communautaire fauchées et/ou pâturées communautaire fauchées puis éventuellement pâturées	LR_PCML_HE1	Gestion extensive avec fertilisation raisonnée	195 €/ha/an
	LR_PCML_HE2	Gestion extensive avec fertilisation raisonnée et retard de fauche	266 € / ha / an
	LR_PCML_HE3	Gestion extensive avec absence de fertilisation et retard de fauche	275 € / ha / an
Prairies humides de fond de vallée fauchées puis éventuellement pâturées : 37.2, 37.3 prairies humides ou prairies naturelles contenant plus de 50 % de prairie humide	LR_PCML_PH1	Gestion extensive avec retard de fauche	317 €/ha/an

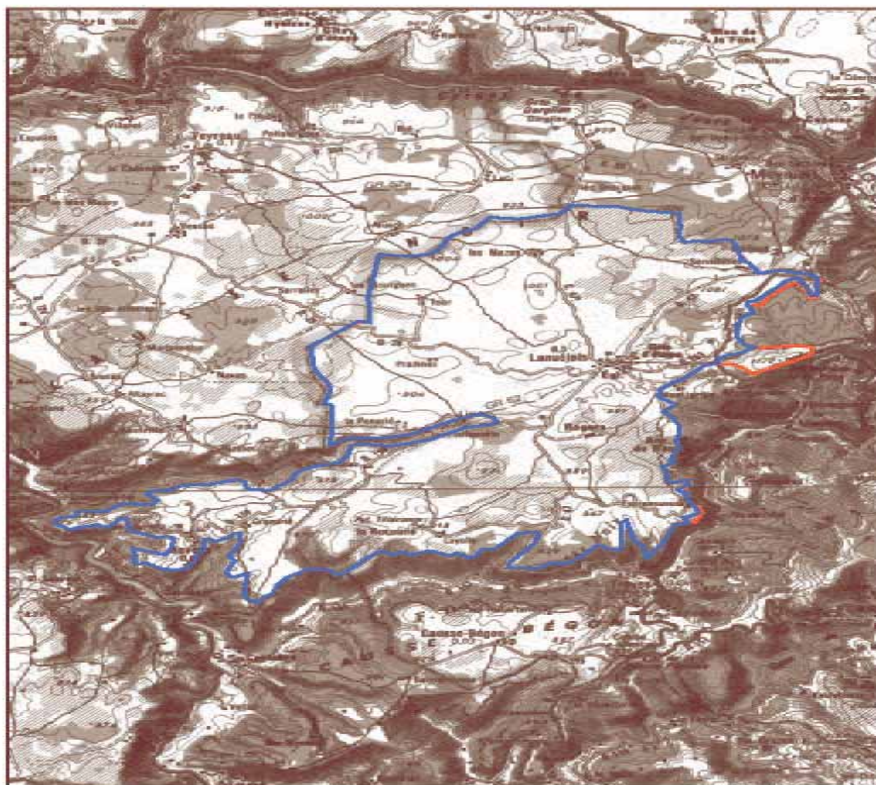
Prairies humides de fond de vallée uniquement pâturées : 37.2, 37.3 prairies humides ou prairies naturelles contenant plus de 50 % de prairie humide	LR_PCML_PH2	Gestion extensive avec retard de pâturage	273 € / ha / an
Espaces sylvo pastoraux	LR_PCML_SY1	Gestion des espaces	168 €/ha/an
Mares	LR_PCML_PE1	Restauration et/ou entretien	76 € / mare / an
Haies	LR_PCML_HA1	Entretien	0,34€/ml/an
Alignements d'arbres	LR_PCML_AR1	Entretien	7 € / arbre / an

GARD

E Site "Causse Noir"

Opérateur retenu : CPIE des Causses méridionaux

1 Périmètre du territoire



2 Résumé du diagnostic agroenvironnemental du territoire

Le territoire « Causse Noir » est composé par deux sites Natura 2000 :

- SIC Natura 2000 du « Causse Noir - FR 9101381 »
- ZPS du Causse Noir – FR 9112014

3 communes sont concernées en totalité ou pour partie : Lanuéjols, Revens et Trèves.

Le territoire est très largement constitué de milieux ouverts : 61% de pelouses et 10% de cultures.

Seul 12% du territoire est occupé par des forêts plus ou moins denses.

Les formations végétales complexes (ligneux bas et hauts ou herbacées et ligneux bas), souvent caractéristiques de zones en évolution, sont rares.

Évolution du couvert végétal de 1979 à 2001

Une étude réalisée dans le cadre de l'élaboration du DOCOB sur 2 secteurs représentatifs (autour de Lanuéjols et autour de Revens) a révélé que plus de la moitié du territoire étudié (54%) est stable. Cette stabilité est liée au maintien important du pâturage extensif et, dans une moindre mesure, des cultures et des forêts.

Une part relativement faible des zones étudiées est en fermeture (21%).

13% des zones étudiées sont en ouverture.

Inventaire des habitats et des espèces d'Intérêt Communautaire

- 9 Habitats naturels de l'annexe I de la directive « Habitats »
- 11 Espèces de l'annexe II de la directive « Habitats »

- 2 espèces d'Insectes : Damier de la Succise (papillon) et Grand Capricorne (coléoptère)
- 9 espèces de chauves-souris (chiroptères)
- 14 Espèces de l'annexe IV de la directive « Habitats »
 - 1 espèce d'Insectes : Apollon
 - 11 espèces de chauves-souris (chiroptères)
 - 2 espèces d'Amphibiens : Alyte accoucheur (ou Crapaud accoucheur) et Crapaud calamite
- 16 Espèces de l'annexe I de la directive « Oiseaux ».

Activités agricoles et pastorales

15 exploitations agricoles ayant leur siège d'exploitation sur le site valorisent 4 975 ha soit environ de 80 % du territoire.

Elles se répartissent pour un total de 857 UGB en :

- Systèmes spécialisés
 - 7 Ovins lait
 - 2 Ovins viande
 - 1 Equins
- Systèmes mixtes
 - 3 Ovins lait (pension de bovins, transformation produits porcs)
 - 1 Bovins viande (avec transformation de produits cervidés)
 - 1 Bisons, bovins viande, équins.

Enjeu et objectif

Les 8 habitats naturels et la grande majorité des espèces (16) inventoriés sont liés aux milieux ouverts issus du pastoralisme.

Pour maintenir ces habitats et ces espèces dans un bon état de conservation, et garantir ainsi le maintien de la biodiversité, il est nécessaire de mettre en œuvre des mesures :

- de maintien, voire de développement, des activités pastorales
- de maintien de l'ouverture des milieux par un entretien mécanique ou manuel complémentaire
- d'ouverture des milieux par une élimination mécanique et/ou manuelle spécifiques (ex : limitation de la fertilisation, retard de fauche, retard du pâturage...).

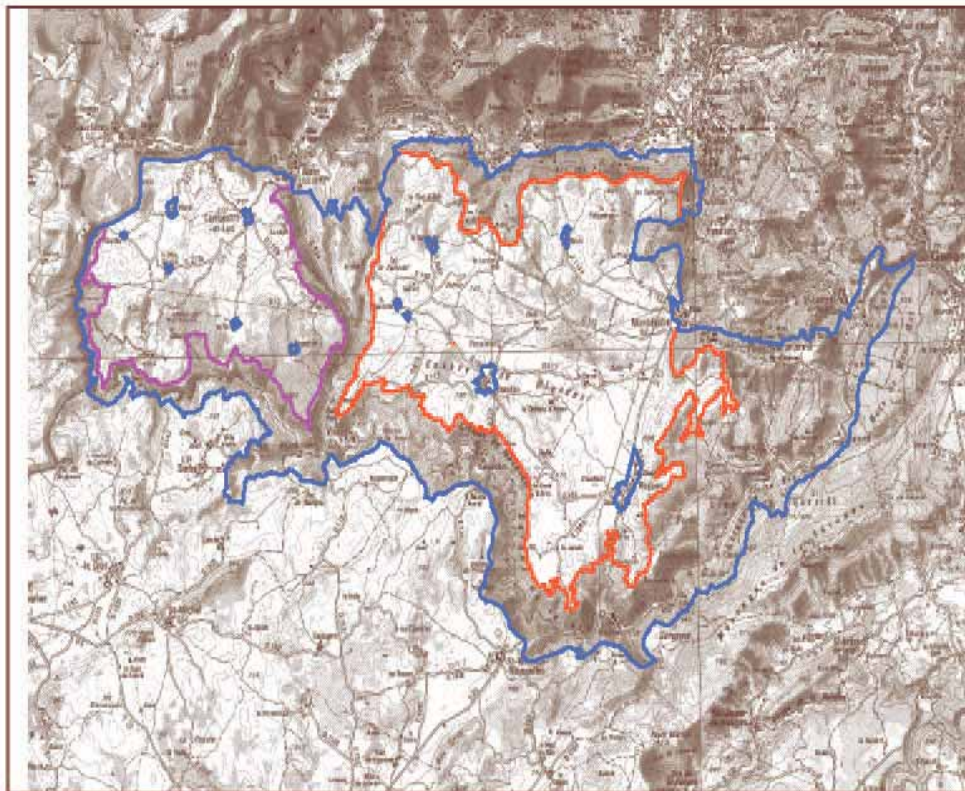
3 Listes de mesures agroenvironnementales proposées sur le territoire

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Financement
Prairies de fauche et pelouses semi-sèches à brome fauchées	LR_CANO_PF2	Limitation de la fertilisation et retard de fauche des prairies	Etat / Feader
Pelouses à Orpins	LR_CANO_PO1	Retard de pâturage sur pelouses à Orpins	Etat / Feader
Pelouses à Orpins	LR_CANO_PO2	Retard de pâturage sur pelouses à Orpins et maintien de l'ouverture par élimination mécanique ou manuelle	Etat / Feader
Habitats d'espèces de prairies extensives	LR_CANO_PR1	Maintien par le pâturage des habitats d'espèces de prairie extensive	Etat / Feader
Habitat d'espèces de pelouses	LR_CANO_PL1	Maintien de pelouses par le pâturage	Etat / Feader
Habitat d'espèces de pelouses	LR_CANO_PL2	Maintien de pelouses par élimination mécanique ou manuelle	Etat / Feader
Habitat d'espèces de landes	LR_CANO_LD2	Maintien de landes par le pâturage	Etat / Feader
Habitat d'espèces de landes	LR_CANO_LD3	Maintien de landes par élimination mécanique ou manuelle	Etat / Feader

F Site "Causses de Blandas et Campestre"

Opérateur retenu : CPIE des Causses méridionaux

1 Périmètre du territoire



2 Résumé du diagnostic agroenvironnemental du territoire

Le territoire des « Causses de Blandas et de Campestre » est composé par trois sites Natura 2000 :

- SIC Natura 2000 du « Causse de Campestre-et-Luc - FR 9101382 »
- SIC Natura 2000 du « Causse de Blandas - FR 9101383 »
- ZPS des Gorges de la Vis et du Cirque de Navacelles – FR 9112011

8 Communes sont concernées en totalité ou pour partie : Alzon, Arre, Arrigas, Blandas, Campestre-et-Luc, Montdardier, Rogues, Vissec

En 1999, le territoire est constitué par cultures (13.8 %), pelouses (24.5 %), pelouses sous ligneux (9.8 %), landes (41 %), bois (10.9 %).

Évolution du couvert végétal de 1956 à 1999

Les surface en pelouse ont beaucoup régressé depuis 1956 : près de 20 % des pelouses ont disparu (plus de 25 % si on prend en compte les pelouses sous ligneux) et ceci, notamment au profit des ligneux bas. On peut s'attendre ainsi, en l'état actuel des choses, à voir cette progression des ligneux continuer et gagner du terrain puisque la formation végétale dominante (les ligneux bas clairs avec 36 %) correspond au premier stade évolutif de la dynamique de fermeture des milieux.

Inventaire des habitats et des espèces d'Intérêt Communautaire

- 8 Habitats naturels de l'annexe I de la directive « Habitats »
- 5 habitats de milieux ouverts secs
- 1 habitat de milieux ouverts humides
- 1 habitat de milieux forestiers
- 1 habitat de milieux souterrains

- 11 Espèces de l'annexe II de la directive « Habitats »
 - 4 espèces d'Insectes : Grand Capricorne, Lucarne cerf-volant et Rosalie des Alpes* (coléoptères) ; Ecaille chinée* (papillon)
 - 7 espèces de chauves-souris (chiroptères)
 - 14 Espèces de l'annexe IV de la directive « Habitats »
 - 4 espèce d'Insectes : 3 papillons et 1 grande sauterelle
 - 12 espèces de chauves-souris (chiroptères)
 - 9 espèces d'amphibiens
 - 4 espèces de reptiles
- 17 Espèces de l'annexe I de la directive « Oiseaux ».

Activités agricoles et pastorales

26 exploitations agricoles sur le territoire valorisent 6 120 ha soit environ de 80 % du territoire.

Elles se répartissent en 24 exploitations vouées à l'élevage et 2 destinées à la production végétale.

Les productions principales sont le bovin allaitant (environ 850 UGB soit 1695 têtes) puis l'ovin lait (environ 250 UGB) et l'ovin allaitant (170 UGB soit 1 130 têtes auxquelles il faut ajouter 800 têtes en transhumance estivale).

Enjeu et objectif

Les 4 habitats naturels et la grande majorité des espèces inventoriés sont liés aux milieux ouverts issus du pastoralisme.

Pour maintenir ces habitats et ces espèces dans un bon état de conservation, et garantir ainsi le maintien de la biodiversité, il est nécessaire de mettre en œuvre des mesures :

- de maintien, voire de développement, des activités pastorales
- de maintien de l'ouverture des milieux par un entretien mécanique ou manuel complémentaire
- d'ouverture des milieux par une élimination mécanique et/ou manuelle
- spécifiques (ex : limitation de la fertilisation, retard de fauche, retard du pâturage...).

3 Listes de mesures agroenvironnementales proposées sur le territoire

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Financement
Habitat d'espèces de pelouses	LR_BLCA_PL1	Maintien de pelouses par le pâturage	Etat/feader
Habitat d'espèces de pelouses	LR_BLCA_PL2	Maintien de pelouses par élimination mécanique ou manuelle	Etat/feader
Habitat d'espèces de Landes	LR_BLCA_LD2	Maintien de landes par le pâturage	Etat/feader
Habitat d'espèces de Landes	LR_BLCA_LD3	Maintien de landes par élimination mécanique ou manuelle	Etat/feader

G Site "Aigoual"

Opérateur retenu : Parc National des Cévennes

1 Résumé du diagnostic agroenvironnemental du territoire

Les priorités en terme d'urgence de mesures agri-environnementales à mettre en œuvre au titre du patrimoine naturel d'intérêt communautaire sont déclinées dans le tableau suivant.

Valeur patrimoniale	Prioritaire		- Tourbières *		
	Majeur		- Formations à <i>Nardus</i> et communautés associées * - Loutre	- Apollon	ensemble 1
	Très fort	- Landes à Genêt purgatif primaire - Mégaphorbiaies - Rhinolophe euryale	- Semi-apollo - Faucon pèlerin - C. J. le blanc - Aigle royal - Busards cendré et St Martin - Pie grièche écorcheur	- Ecrevisse à pieds blancs	
	Fort	- Murin à oreilles échancrées - Grand murin	- Landes sèches - Grand Rhinolophe - Petit Rhinolophe - Petit murin - Minitoptère de schreibers - Prairies de fauche - Alouette lulu - Pipit rousseline - Bruant ortolan - Fauvette pitchou		ensemble 2
		Bon	Moyen	Défavorable	
Etat de conservation					

- le premier correspond au niveau maximum d'urgence qui requiert la mise en œuvre de mesures agri-environnementales y compris la problématique sur l'eau et les milieux aquatiques (trame grisée : n°1). Il est constitué par les habitats et les espèces présentant l'intérêt le plus important et l'état le moins satisfaisant : il s'agit donc d'un ensemble nécessitant rapidement des mesures ayant pour objectifs l'amélioration de leur état de conservation (tourbières, Apollon, nardais...) ;
- le deuxième correspond lui aussi à des habitats et des espèces dont l'état est le moins satisfaisant. Toutefois, son niveau d'intérêt étant moins important, l'urgence de mettre en œuvre des mesures est secondaire (comparativement au premier) : il s'agit également d'un ensemble nécessitant des mesures ayant pour objectifs l'amélioration de leur état de conservation (landes sèches, prairie de fauche, Alouette lulu...) ;
- le troisième ensemble rassemble en définitive les habitats et espèces (au moins une partie de leur habitat) dont l'état de conservation est bon : il s'agit donc pour cet ensemble d'assurer, si nécessaire via des mesures ou alors sur la base des activités actuelles qui les gèrent, le maintien de leur état de conservation favorable.

L'état de conservation diagnostiqué comme moyen pour 60 % des habitats et des espèces est à mettre en relation avec deux facteurs principaux :

- d'une part avec la régression significative des activités pastorales depuis plusieurs décennies, et par conséquent avec la fermeture des milieux ouverts (mais aussi

pour les habitats et espèces forestières avec le fait que la forêt qui occupe 80 % de la surface est d'implantation récente : un siècle d'état forestier) ;

- d'autre part avec l'actuel niveau de prise en compte des habitats et des espèces dans les **modalités techniques de gestion pastorale qui demeure à conforter.**

Concernant les milieux ouverts, la dynamique de fermeture est toujours un phénomène actuel même si l'activité d'élevage est soutenue par divers dispositifs y compris par des travaux d'entretien et de reconquête.

L'état de conservation défavorable de trois habitats et espèces s'explique au moins partiellement par divers facteurs :

- l'abandon de la pratique de la fauche pour les prairies naturelles de fauche situées en versant Sud du massif (partie gardoise uniquement) ;
- la fermeture de l'habitat, la faiblesse des effectifs, la disparition d'au moins une station et l'isolement pour l'Apollon (partie gardoise uniquement ; espèce absente en Lozère sur l'Aigoual) ;
- la disparition de cinq stations d'Écrevisse à pied blanc dont une dans le site Natura (haut bassin de la Vis) entre 1989 et aujourd'hui. Des perturbations ponctuelles du milieu aquatique (à la périphérie du site Natura 2000), une épizootie qui ont conduit à la mortalité de plusieurs centaines d'individus et la pratique de l'aqua-randonnée dans un secteur expliquent ce mauvais état de conservation pour l'Écrevisse à pieds blancs.

À partir de ces résultats, une proposition de **quatre objectifs de développement durable** (non compris le patrimoine naturel lié à la forêt) est présentée pour le premier ensemble, sachant qu'elle permet de prendre en compte également les autres ensembles :

Le premier ensemble est composé à 70 % d'habitats et d'espèces qui font partie des milieux ouverts gérés par l'activité pastorale ou sont inféodés à ceux-ci au moins partiellement. Les objectifs primordiaux sont par conséquent de **maintenir l'activité pastorale au minimum à son niveau actuel** (nombre d'éleveurs, surface pâturée et effectif total du cheptel : objectif n° 1) et l'ensemble des milieux ouverts, et de **renforcer significativement la prise en compte des exigences écologiques de ces habitats et espèces dans le cadre de mesures agri-environnementales contractuelles et/ou de la réalisation de travaux** (objectif n° 2).

Un troisième objectif consiste à **améliorer la gestion de la ressource en eau en relation avec les usages actuels y compris agro-pastoraux** (abreuvements des animaux, etc.).

Enfin, un dernier objectif qui ressort de cet ensemble mais qui est aussi transversal peut s'énoncer comme suit : **assurer la complémentarité des mesures de gestion agri-environnementales nécessaires aux habitats et aux espèces du massif de l'Aigoual avec d'autres mesures à conduire à la périphérie du massif.**

2 Listes de mesures agroenvironnementales proposées sur le territoire

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Financement
7110* / 51.1 Tourbière haute active 7140 / 54.5 Tourbière de transition et tremblants 7150 / 54.6 Dépression sur substrat tourbeux et toute zone humide comprenant pour partie les habitats ci-dessus, en mosaïque avec d'autres habitats humides : bas-marais acide (54.4), prairie humide (37.2, 37.3).	LR_PCAI_TO1	Gestion pastorale de tourbières et milieux tourbeux	Etat/Feader
	LR_PCAI_TO2	Mise en défens de tourbières et milieux tourbeux	Etat/Feader
Lande sèche d'intérêt communautaire : lande à callune et lande à genêt pileux (code 4030/31.213, 31.226) semi ouvertes ainsi que les landes et pelouses hors habitats d'intérêt communautaire peu embroussaillées.	LR_PCAI_LD1	Gestion pastorale des landes sèches à callune ou à genêt pileux semi-ouvertes et gestion pastorale des landes et pelouses non d'intérêt communautaire peu embroussaillées	Etat/Feader
	LR_PCAI_LD2	Gestion pastorale des landes sèches d'intérêt communautaire et des pelouses et landes non d'intérêt communautaire avec maîtrise mécanique de l'embroussaillage	Etat/Feader
Lande sèche d'intérêt	LR_PCAI_LD3	Gestion pastorale des landes	Etat/Feader

communautaire : lande à myrtille (code 4030/31.213, 31.226) et landes à genévrier nain (Code 4060/31.43) et landes fermées non d'IC		sèches à myrtille ou à genévrier nain	
Lande sèche d'intérêt communautaire : lande à callune et lande à genêt pileux (code 4030/31.213, 31.226) fermées et landes fermées non d'intérêt communautaire	LR_PCAI_LD4	Gestion pastorale des landes sèches à callune ou à genêt pileux fermées et gestion des landes fermées non d'intérêt communautaire	Etat/Feader
Pelouses à Nard raide riche en espèces (Code 6230/35.1)	LR_PCAI_PL1	Gestion pastorale des pelouses à Nard riches en espèces peu embroussaillées	Etat/Feader
	LR_PCAI_PL2	Gestion pastorale des pelouses à Nard riches en espèces embroussaillées	Etat/Feader
6520 / 38.3 Prairies de fauche de montagne et prairies composées en majorité d'habitat d'intérêt communautaire (38.3), en mosaïque avec des prairies humides (37.2, 37.3) et prairies naturelles de fauche hors habitat d'intérêt communautaire	LR_PCAI_PN1	Gestion extensive des prairies naturelles de fauche par fauche et/ou pâturage	Etat/Feader
	LR_PCAI_PN2	Gestion extensive des prairies naturelles de fauche par fauche et/ou pâturage avec interdiction de fertilisation	Etat/Feader
Prairies humides de fond de vallée fauchées puis éventuellement pâturées : 37.2, 37.3 prairies humides ou prairies naturelles contenant plus de 50 % de prairie humide	LR_PCAI_PH1	Gestion extensive des prairies humides de fond de vallée fauchées puis éventuellement pâturées	Etat/Feader
Prairies humides de fond de vallée uniquement pâturées : 37.2, 37.3 prairies humides ou prairies naturelles contenant plus de 50 % de prairie humide	LR_PCAI_PH2	Gestion extensive des prairies humides de fond de vallée uniquement pâturées	Etat/Feader
Prairies permanente de fauche hors habitat naturel d'intérêt communautaire	LR_PCAI_HE1	Gestion extensive des prairies permanentes	Etat/Feader
Espaces sylvo pastoraux	LR_PCAI_SY1	Entretien des espaces sylvo pastoraux	Etat/Feader
Mares	LR_PCAI_PE1	Restauration et/ou entretien de mares	Etat/Feader
Haies	LR_PCAI_HA2	Entretien de haies	Etat/Feader
Alignements d'arbres	LR_PCAI_LI1	Entretien d'un alignement d'arbres	Etat/Feader

Le détail des engagements unitaires et les calculs de montant qui leur sont associés figurent en annexe

Le cahier des charges de chaque engagement unitaire de la liste ci-dessus prévoit des possibilités d'adaptations locales, en fonction des spécificités de chaque territoire sur lequel il sera mis en œuvre. Les pratiques, à respecter sur les surfaces engagées relevant de définitions locales ainsi que celles fixées au niveau national et les objectifs visés par chaque engagement, sont précisés dans l'annexe qui détaille le contenu des engagements unitaires.

Les montants de chaque mesure seront définis en additionnant les montants unitaires de chaque engagement constitutif de la mesure, sauf exceptions précisées dans les tableaux de compatibilité par type de couvert et dans la limite des plafonds communautaires.

Enjeu I3 DFCI 2007

LOZERE

**A Site DFCI du Causse de Sauveterre
1 Périmètre du territoire**

2 Résumé du diagnostic agroenvironnemental du territoire

Enjeux

Ce territoire fait l'objet d'enjeux variés tant environnementaux, paysagers, agricoles que risques naturels.

Le territoire correspond à un plateau légèrement vallonné constitué d'une mosaïque d'espaces ouverts, en culture ou en parcours, et d'espaces forestiers. L'organisation en

mosaïque génère un effet lisière très important qui accroît la biodiversité et s'avère particulièrement favorable aux espèces cynégétiques tant pour la petite faune (lièvre, perdrix, caille, bécasse) que pour le grand gibier (chevreuil, sanglier, mouflon, cerf). Cette structuration de l'espace est également favorable à certaines espèces d'intérêt communautaire telles que l'oedicnème criard, l'outarde canepetière en voie de disparition, l'alouette calandrelle et l'alouette lulu sur les milieux très ouverts, la chouette chevêche nichant dans les murets de pierres sèches et les "clapas", la huppe fasciée, le bruant ortolan, les engoulevents sur les landes piquetées d'arbustes, et de nombreux rapaces (busards, aigle royal, grand duc, faucon Kobez, vautours) utilisant ces milieux comme territoire de chasse.

Les lavognes, mares naturelles ou artificielles qui retiennent l'eau par la présence au sol d'une couche d'argile imperméable jouent un rôle écologique important sur les causses à la fois en tant que réservoirs d'eau pour les mammifères et les oiseaux, terrains de chasse pour les chiroptères et habitats spécifiques de certaines espèces. De nombreuses espèces de chauve-souris, inscrites au titre de la directive habitat, sont présentes sur ce territoire et sont à l'origine du classement en site Natura 2000 d'une zone située au nord ouest du territoire d'application de la MAE DFCI.

D'un point de vue floristique, cette zone abrite des pelouses calcaires sèches et landes à genévrier de grand intérêt. Les boisements sont constitués de pinèdes à pins sylvestres ou à pins noirs et de chênaies souvent fortement embroussaillées par le buis qui se développe également sur les landes.

La mutation des pratiques agricoles qui s'est opérée sur ces cinquante dernières années ainsi que la baisse de la main d'oeuvre sur les exploitations ont conduit à une augmentation de l'embroussaillage et d'un boisement des parcours. Cette fermeture des milieux entraîne une régression des pelouses sèches calcaires, menace la biodiversité et la qualité des paysages et nuit au cloisonnement des massifs forestiers nécessaire à une lutte efficace contre les incendies.

L'entretien des coupures de combustibles et des espaces pastoraux et sylvopastoraux plus généralement (réduction du phytovolume et zone d'appui) est à même de répondre aux enjeux DFCI, en facilitant l'intervention des sapeurs pompiers.

Pratiques agricoles actuelles

Les surfaces agricoles couvrent 52 % de ce territoire laissant une place importante à la forêt. Les terres labourables, céréales et prairies temporaires, représentent 35 % de la surface agricole utilisée, les surfaces toujours en herbe constituées par les prairies permanentes et les parcours avec des niveaux divers d'embroussaillage occupant le reste (données RGA 2000). Les zones boisées à vocation sylvicole et à vocation pastorale occupent donc une place prépondérante.

Les terres cultivées, le plus souvent situées dans les dolines sont utilisées soit pour la culture de céréales soit en prairies permettant la réalisation des stocks fourragers hivernaux et le pâturage des animaux laitiers.

Les parcours ont gardé en partie leur vocation pastorale mais l'évolution des pratiques agricoles et des systèmes d'élevage s'est souvent traduite par un enrichissement et un boisement spontané des parties les plus pauvres.

Le boisement progressif des parcours a créé une certaine continuité du couvert forestier combustible pour les incendies. Des coupures agricoles partielles se maintiennent et se sont développées suite à des défrichements.

L'agriculture est principalement orientée vers l'élevage ovin, pour la majorité en production laitière valorisée par la filière de l'appellation d'origine contrôlée "Roquefort" et pour le reste en brebis allaitantes.

Certaines exploitations mixtes mènent un troupeau ovin allaitant et un troupeau laitier pour disposer de deux productions différentes décalées dans le temps et permettant d'optimiser les surfaces pâturées et d'étaler les périodes de pâturage dans l'année. Un des frein au développement du pastoralisme est souvent le manque de main d'oeuvre, notamment lorsque les parcelles ne sont pas clôturées ou trop éloignées des bergeries et des points d'eau. Des exploitations bovines essentiellement en production laitière sont également présentes sur le secteur. Quelques équins sont présents sur certaines exploitations.

Les parcours ne sont pas fertilisés. Leur gestion pastorale dépend du système de production des exploitations.

Les exploitations ovin lait valorisent majoritairement des surfaces herbagères à bon rendement et peu embroussaillées. Cette gestion est réalisée au détriment des parcours qui sont soumis à une dynamique de fermeture importante tant au niveau des ligneux bas

(buis, genévrier...) que des ligneux hauts (pin sylvestre...). Les parcours sont pâturés par les agnelles de renouvellement ou par des brebis laitières en fin de lactation, de fin août à octobre. Ces dernières dont les besoins physiologiques sont importants ne consomment que la meilleure ressource herbagère laissant beaucoup de refus et favorisant l'embroussaillage. Ces exploitations ont souvent recours au giribroyeur pour maintenir la végétation ouverte. Les exploitations ovines viande gèrent les parcours tout au long de l'année et maîtrise mieux la ressource herbagère et l'embroussaillage. Les interventions mécaniques sont de ce fait moins fréquentes.

La gestion des parcours sur les exploitations bovin-lait est similaire à celles des productions ovines laitières, celles des bovin-viande se rapprochant des exploitations ovines allaitantes. Afin de limiter le risque incendie, de préserver la biodiversité et la typicité des paysages du Causse de Sauveterre boisé, les pratiques agricoles actuelles doivent évoluer vers une meilleure gestion pastorale

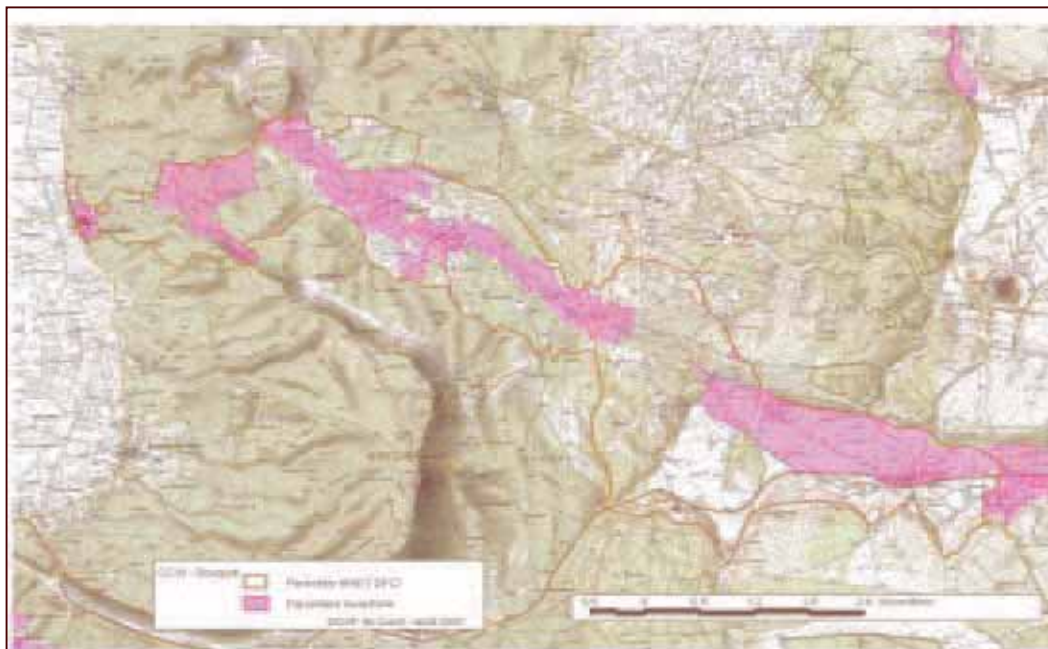
Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Financement
Parcours cassenards	LR_SAUV_HE1	Gestion pastorale et sylvopastorale des parcours caussenards visant entretenir les coupures de combustibles	166€/ha/an. Etat/Feader

GARD

B Site DFCI du BOUQUET

Opérateur retenu : **DDAF du Gard**

1 Périmètre du territoire



2 Résumé du diagnostic agroenvironnemental du territoire

Une coupe de combustible est un ouvrage visant **le cloisonnement des massifs forestiers** en complémentarité des infrastructures classiques (routes départementales et communales, pistes DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies), points d'eau,...).

Son objectif est de :

- ✓ **Réduire la probabilité d'extension** des incendies en rompant l'uniformité des formations végétales propices au développement des grands feux.
- ✓ **Constituer à la fois un obstacle** pour le feu et un terrain de lutte sécurisé.
- ✓ **Provoquer, à défaut d'arrêter, un fractionnement du front de feu, une baisse sensible de la puissance de l'incendie et un ralentissement de sa vitesse de propagation** dans l'optique de la mise en place rapide des moyens de lutte.

Une coupe de combustibles va permettre de :

- ✓ Soutenir l'économie locale et en particulier l'activité agricole, pastorale et touristique.
- ✓ Protéger des enjeux multiples (forêts, milieux naturels, patrimoines, zones habitées, paysages,...).
- ✓ Contribuer au développement durable d'un territoire, à la qualité des paysages et au maintien de la biodiversité

Une nouvelle génération de MAE, Mesures Agro – Environnementales, est mise en place à partir de 2007 afin d'inciter les agriculteurs ayant des parcelles sur les coupures de combustibles identifiées dans le Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI), à créer ou entretenir des parcelles agricoles sises sur les coupures, quelle que soit la localisation de leur siège d'exploitation.

L'efficacité durable des coupures de combustibles passe par l'ouverture et le maintien des terres agricoles compatibles avec les objectifs stratégiques DFCI définis dans le PDPFCI (maillage des

massifs forestiers par des zones ouvertes à vocation agricole, pastorale ou toutes autres activités susceptibles de maintenir des milieux ouverts et entretenus).

3 Listes de mesures agroenvironnementales proposées sur le territoire

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Financement
Landes avec une dynamique d'embroussaillage stabilisée (taux de recouvrement < 30%).	LR_BOUQ_PA1	Entretien de landes situées sur une coupure de combustible identifiée dans le plan départemental de protection de forêt contre les incendies par le pâturage	131,11 € Etat/Feader
Landes avec une dynamique d'embroussaillage non stabilisée (taux de recouvrement des ligneux bas > 30%).	LR_BOUQ_PA2	Maintien de l'ouverture de landes situées sur des coupures de combustible identifiée dans le plan départemental de protection de forêt contre les incendies par le pâturage et des interventions mécaniques	166,31 € . Etat/Feader
Prairies avec une dynamique d'embroussaillage stabilisée (tx de recouvrement < 30%).	LR_BOUQ_PRI	Entretien de prairies situées sur une coupure de combustible identifiée dans le plan départemental de protection de forêt contre les incendies par le pâturage	146,31 € Etat/Feader

C Site DFCI de BONNEVAUX

Opérateur retenu : **DDAF du Gard**

1 Périmètre du territoire

2 Résumé du diagnostic agroenvironnemental du territoire

Une coupure de combustible est un ouvrage visant le **cloisonnement des massifs forestiers** en complémentarité des infrastructures classiques (routes départementales et communales, pistes DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies), points d'eau,...).

Son objectif est de :

- ✓ **Réduire la probabilité d'extension** des incendies en rompant l'uniformité des formations végétales propices au développement des grands feux.
- ✓ **Constituer à la fois un obstacle** pour le feu et un terrain de lutte sécurisé.
- ✓ **Provoquer, à défaut d'arrêter, un fractionnement du front de feu, une baisse sensible de la puissance de l'incendie et un ralentissement de sa vitesse de propagation** dans l'optique de la mise en place rapide des moyens de lutte.

Une coupure de combustibles va permettre de :

- ✓ Soutenir l'économie locale et en particulier l'activité agricole, pastorale et touristique.
- ✓ Protéger des enjeux multiples (forêts, milieux naturels, patrimoines, zones habitées, paysages,...).
- ✓ Contribuer au développement durable d'un territoire, à la qualité des paysages et au maintien de la biodiversité.

Une nouvelle génération de MAE, Mesures Agro – Environnementales, est mise en place à partir de 2007 afin d'inciter les agriculteurs ayant des parcelles sur les coupures de combustibles identifiées dans le Plan départemental de protection des forêts contre l'incendie (PDPFCI), à créer ou entretenir des parcelles agricoles sises sur les coupures, quelle que soit la localisation de leur siège d'exploitation.

L'efficacité durable des coupures de combustibles passe par l'ouverture et le maintien des terres agricoles compatibles avec les objectifs stratégiques DFCI définis dans le PDPFCI (maillage des massifs forestiers par des zones ouvertes à vocation agricole, pastorale ou toutes autres activités susceptibles de maintenir des milieux ouverts et entretenus).

3 Listes de mesures agroenvironnementales proposées sur le territoire

Type de couvert et/ou habitat visé	Code de la mesure	Objectifs de la mesure	Financement
Landes avec une dynamique d'embroussaillage stabilisée (tx de recouvrement < 30%).	LR_BONE_PA1	Entretien de landes situées sur une coupure de combustible identifiée dans le plan départemental de protection de forêt contre les incendies par le pâturage	131,11 € Etat/Feader
Landes avec une dynamique d'embroussaillage non stabilisée (tx de recouvrement des ligneux bas > 30%).	LR_BONE_PA2	Maintien de l'ouverture de landes situées sur des coupures de combustible identifiée dans le plan départemental de protection de forêt contre les incendies par le pâturage et des interventions mécaniques	166,31 € Etat/Feader .

Prairies avec une dynamique d'embroussaillage stabilisée (tx de recouvrement<30%).	LR_BONE_PR1	Entretien de prairies situées sur une coupure de combustible identifiée dans le plan départemental de protection de forêt contre les incendies par le pâturage	146,31 € Etat/Feader
--	-------------	--	-------------------------